

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 03 décembre 2020

Covid-19 : Nouveaux allègements en Martinique compte tenu de l'évolution favorable de la situation épidémique

Constatant une amélioration continue des indicateurs de suivi de l'épidémie de la Covid-19 en Martinique, le ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu, et le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, annoncent ce jeudi 3 décembre un assouplissement progressif des mesures de contrôle, conformément à la clause de revoyure à laquelle ils s'étaient engagés le 24 novembre dernier.

Des concertations ont été réalisées tout au long de ces dernières semaines par le préfet de Martinique, Stanislas Cazelles, en lien avec le DG de l'ARS Jérôme Viguier, avec les élus et les acteurs socio-économiques de l'île pour définir ces mesures de gestion en cohérence avec la situation sanitaire en Martinique.

Au 1er décembre, les taux d'incidence (27/ 100 000) et de positivité (5%) sont désormais très nettement inférieurs aux seuils d'alerte.

A partir du 8 décembre, les restrictions de circulation seront levées pendant la journée. En revanche, afin de limiter la circulation d'un virus toujours présent, un

couvre-feu nocturne sera instauré de 21h à 4h du matin. L'attestation dérogatoire de déplacement ne sera donc plus nécessaire que pendant cette plage horaire. En fonction de l'évolution de la situation épidémique dans les deux prochaines semaines, ce couvre-feu sera réexaminé.

Si les indicateurs épidémiologiques restent orientés à la baisse, à partir du 15 décembre, les restaurants pourraient rouvrir à condition de respecter strictement un protocole sanitaire renforcé.

Pour mémoire, le 24 novembre dernier, les mesures annoncées par le Président de la République avaient déjà fait l'objet d'une adaptation en Martinique : dès le 25 novembre, les commerces dit "non essentiels" avaient pu rouvrir et les activités de cultes reprendre dans la limite des jauges définies par les autorités sanitaires.

« Pour tenir compte des spécificités des Outre-mer et de la circulation locale du virus, nous avons décidé, avec le Président de la République et le Premier ministre, de suivre une stratégie de lutte contre l'épidémie différenciée, territoire par territoire, par rapport au reste de la France. Ces nouvelles annonces pour la Martinique s'inscrivent dans ce cadre. Les indicateurs étant nettement orientés à la baisse, nous avons décidé de cet allègement progressif », explique **Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer.**

« Face à l'épidémie, la mobilisation de tous est nécessaire pour que les mesures qui permettent de limiter la circulation du virus fonctionnent. Je tiens à saluer le sens des responsabilités des Martiniquaises et Martiniquais, qui, par le respect des gestes barrières et du confinement, ont permis de faire baisser la pression épidémique. Nous continuons à suivre les indicateurs, de manière régulière, afin de décider, si la situation le permet, de nouveaux allègements d'ici à 15 jours», conclut **Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé.**

Afin de continuer à faire face à cette épidémie, l'ensemble des gestes barrières doit être respecté.

Contacts presse :

Cabinet d'Olivier Véran :

01 40 56 60 60

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de Sébastien Lecornu :

01 53 69 26 74

Mél : mompresse@outre-mer.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)